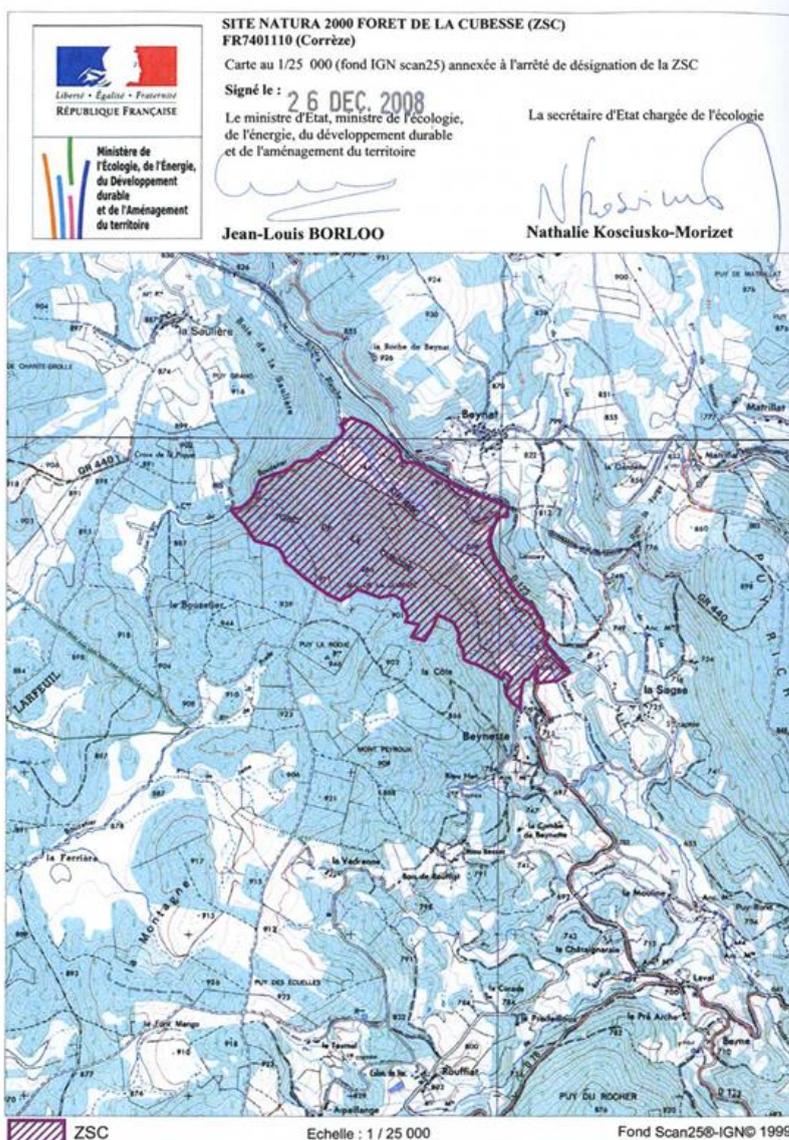


ÉVALUATION DES INCIDENCES

Fiche de Synthèse Natura 2000

Forêt de La Cubesse

LOCALISATION DU SITE



CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

CODE : FR7401110

STATUT : ZSC (Zone Spéciale de Conservation)

DIRECTIVE EUROPÉENNE : Habitat- Faune-Flore

RÉGION CONCERNÉE : Région Limousin

DÉPARTEMENT CONCERNÉ : Corrèze (19)

COMMUNES CONCERNÉES : Ambrugeat

SURFACE : 150 ha

ALTITUDE MINIMUM : 820 m **ALTITUDE MAXIMUM :** 940 m

PATRIMOINE D'INTÉRÊT EUROPÉEN : 7 habitats

AM DÉSIGNATION DU SITE : 26 décembre 2008

DATE DE VALIDATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS INITIAL/RÉVISÉ PAR LE COMITE DE PILOTAGE : 27/01/2010

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE VALIDATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS INITIAL/RÉVISÉ : 26 octobre 2010

CHARTER : charte valide

OPÉRATEUR LOCAL : Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin

DESCRIPTIF DU SITE

Le site de la forêt de la Cubesse se situe dans le département de la Corrèze, à l'Ouest de Meymac, sur la commune d'Ambrugeat. Au nord de la zone, on entre dans les parties hautes du Plateau de Millevaches. La surface totale du site est approximativement de 150 hectares. La zone est traversée par le ruisseau la Saulière qui prend sa source 2 km en amont du site.

Il est constitué de 142 parcelles cadastrales, dont une parcelle de 75 ha en bien indivis non délimité.

Sur le site étudié et aux environs, nous pouvons recenser un patrimoine naturel important et diversifié qui se présente comme suit:

- la totalité du site est inscrite dans le périmètre de la ZNIEFF "Forêt de la Cubesse",
- par ailleurs, la forêt de la Cubesse est comprise dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Plateau de Millevaches,
- elle est également identifiée comme un Site d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM) par le PNR Millevaches en Limousin.

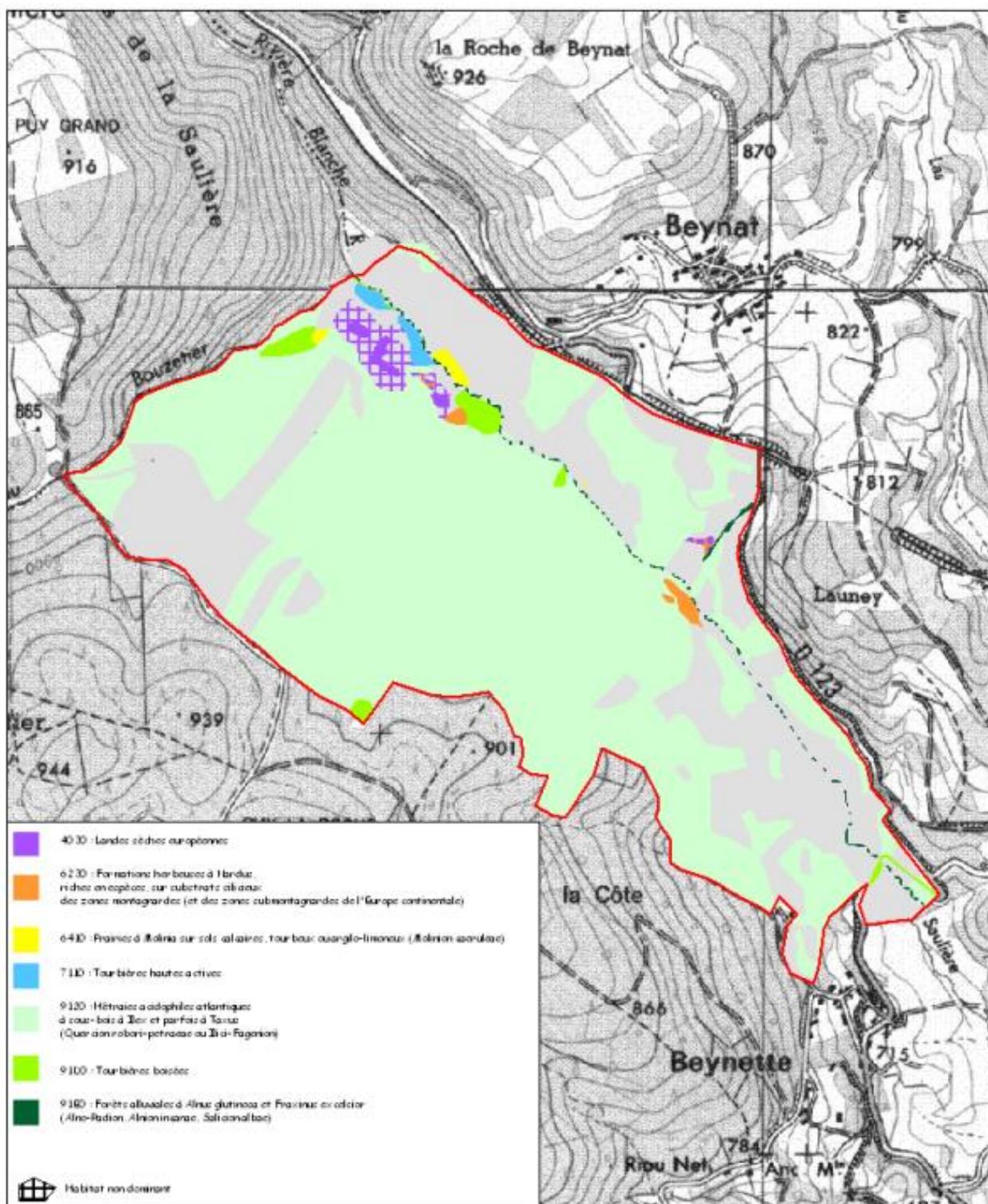
LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

NOM SIMPLIFIÉ	NOM	CODE NATURA 2000	SURFACE	MENACES PRINCIPALES SUR LE SITE
Milieux agro pastoraux				
Landes sèches européennes	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	4030	1,4 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture du milieu par envahissement par les ligneux - Abandon des pratiques agropastorales - Surpâturage - Plantations d'essences inadaptées - Morcellement des surfaces
Formations à Nard	Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques	6230	0,5 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de produits phytosanitaires - Eutrophisation - Feux accidentels - Piétinement - Erosion artificielle (sports mécaniques)
Milieux humides				
Prairies à Molinie acidiphile	Molinaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	6410	4 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture du milieu par envahissement par les ligneux - Abandon des pratiques agropastorales - Surpâturage - Plantations d'essences inadaptées
Tourbières hautes à peu près naturelles	Végétation des tourbières hautes actives	7110	0,6ha	<ul style="list-style-type: none"> - Drainage - Utilisation de produits phytosanitaires - Eutrophisation - Passage d'engins - Erosion artificielle (sports mécaniques)
Milieux forestiers				
Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide	Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	91EO	0,5 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements brutaux ou inadaptés du cours d'eau et de ses berges - Modification du régime hydrique - Défrichement - Drainage - Enrésinement - Espèces exotiques invasives (végétales et animales) - Utilisation de produits phytosanitaires - Passage d'engins - Erosion artificielle (sports mécaniques)

Hêtraies atlantiques acidiphiles	Hêtraies-chênaies collinéennes à houx	9120	95 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Coupes rases sur des surfaces importantes ou sans précautions particulières par rapport à la pente - Plantations d'essences inadaptées - Erosion artificielle (sports mécaniques)
Bois de Bouleaux à Sphaignes	Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	91D0	1,7 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du régime hydrique - Défrichage - Drainage - Enrésinement - Utilisation de produits phytosanitaires - Passage d'engins - Erosion artificielle (sports mécaniques)

LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

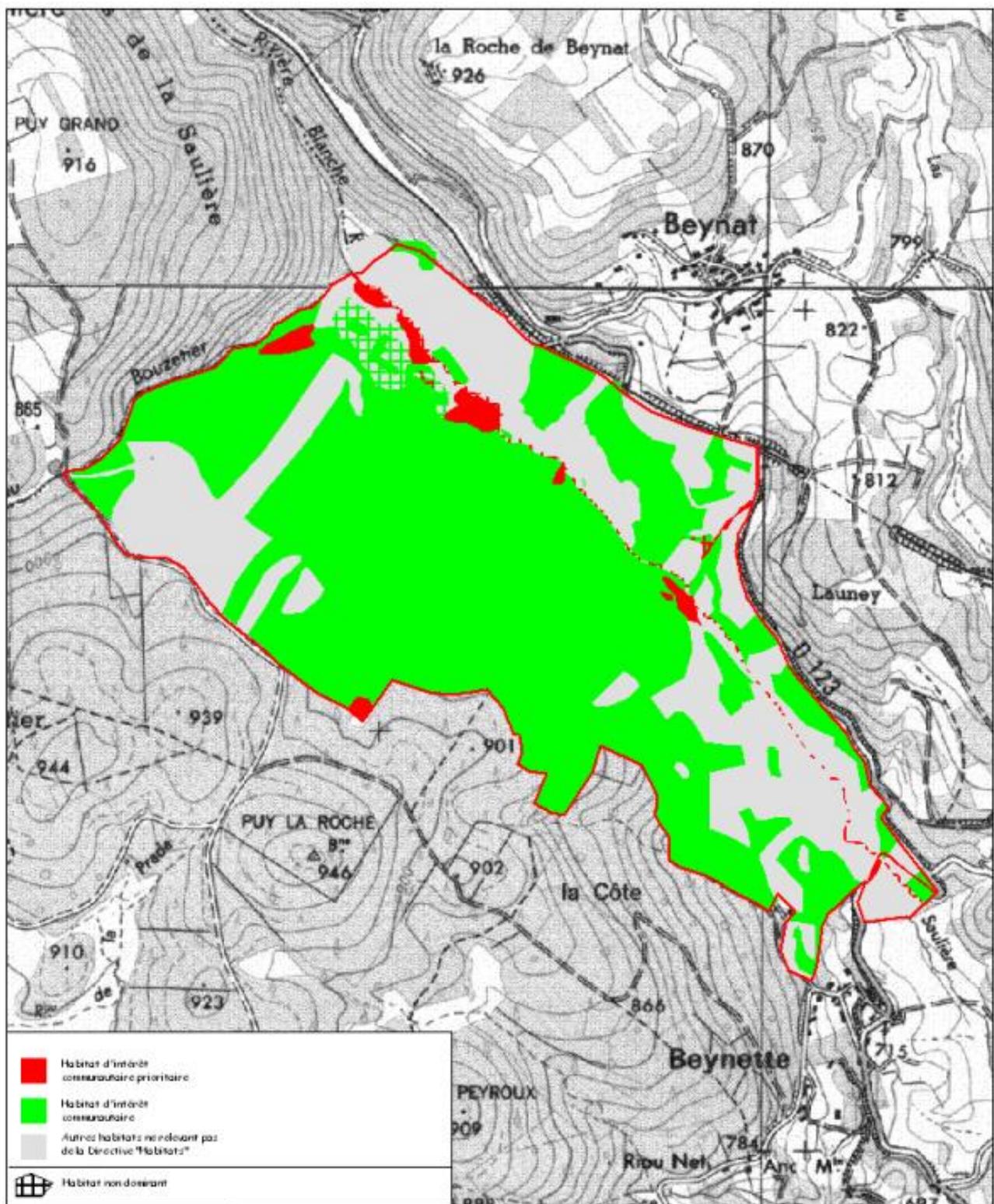
NOM SIMPLIFIÉ	NOM	CODE NATURA 2000	MENACES PRINCIPALES SUR LE SITE
Invertébrés			
Pique Prune	Osmoderma eremita	1065	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon des pratiques sylvopastorales telles que la taille des arbres en têtard ou l'émondage - Elimination des vieux arbres en milieux agricoles - Elimination des sujets cariés lors des coupes sanitaires
Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	1083	
Mammifères			
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	1323	<ul style="list-style-type: none"> - Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones - Destruction des peuplements arborés linéaires - Traitements phytosanitaires - Exploitation intensive du sous-bois



**Cartographie des habitats dominants de la forêt de la Cubesse
suivant la typologie Natura 2000**

Légende

<p>Cartographie des habitats naturels des sites d'intérêt écologique majeur du PNH de Millevaches en Limousin</p>	<p> Ligne de la zone d'étude</p>	<p> Echelle : 1 / 12 000 0 100 m</p> <p>Plan cartographique : SCAN ESR 25 49 00N 00E 1998</p> <p> MASSIF CENTRAL SIS CBI/MC, Décembre 2007</p>
--	----------------------------------	---



**Cartographie des habitats dominants de la forêt de la Cubesse
suivant leur statut Natura 2000**

Légende

<p>Cartographie des habitats naturels des sites d'intérêt écologique majeur du PNR de Millevoches en Limousin</p>	<p>Ligne de la zone d'étude</p> 	<p>Échelle : 1 / 12 000</p> <p>0 120 m</p> <p>PNR cartographique SCAN/ESR 25 49 ISSN 1996</p>  <p>MASSIF CENTRAL SIS/CDH/IC, Décembre 2007</p>
--	---	---

LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE

Lors de la rédaction du document d'objectifs, le Comité de Pilotage a fixé les objectifs suivants :

- Amélioration et maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Amélioration et complément des connaissances naturalistes
- Animation et promotion de Natura 2000
- Communication - sensibilisation - information

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Le code de l'environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un ou plusieurs sites Natura 2000.

En cas de non-respect des obligations relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 ou à la charte signée, le porteur de projet est passible de suites administratives et de sanctions pénales (conformément à l'article L 414-5-1 du Code de l'environnement).

CONTACTS

- **opérateur local : CRPF du Limousin Bureau d'Egletons**

1 rue de Soudeilles

19300 EGLETONS

Tél. : 05 55 93 96 50

E-mail : egletons@crpf.fr

- **DDT 19** : Cité Administrative BP 314 19011 TULLE cedex - tel : 05 55 21 80 26

<http://www.correze.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r370.html>

- **DREAL Limousin** : <http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r129.html>

- **MEDDE** : < <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html> >

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

- [lien sur le DOCOB et la Charte du site](#)

- [lien sur les cahiers d'habitats](#)

- [lien sur l'évaluation d'incidence Natura 2000](#) (réglementation, listes locales)